

ARTICLE 29 LEC

**INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS
PREVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, POUR LES
ORGANISMES AYANT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE BILAN OU D'ENCOURS, NON ASSUJETTIS
AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU
PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019**

SOMMAIRE

- I. Démarche générale de l'entité
- II. Moyens internes déployés par l'entité
- III. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière
- IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs
- V. Taxonomie européenne et combustion fossile
- VI. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
- VII. Stratégie d'alignement « biodiversité »
- VIII. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques
- IX. Démarche d'amélioration et mesures correctives

I. Démarche générale de l'entité

INOCAP Gestion est une société de gestion de portefeuilles indépendante et entrepreneuriale, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis 2007.

Nous sommes situés au : 19, rue de Prony – 75017 PARIS

Site internet : <https://www.inocapgestion.com/>





Depuis sa création en 2007, INOCAP Gestion a une conception engagée de ses activités. Intervenant au plus près des entrepreneurs de l'économie réelle, la société est très attentive aux défis auxquels sont confrontées les entreprises dans lesquelles elle investit. Les politiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) sont de ceux-là. Elles constituent aujourd'hui une préoccupation majeure chez les acteurs d'une économie ambitieuse, tournée vers l'avenir.

Nos engagements et notre démarche trouvent depuis 2018 une traduction supplémentaire avec la signature des Principes pour l'Investissement Responsable de l'Organisation des Nations Unies (UN PRI). Ces principes forment un cadre que tous les gérants peuvent intégrer dans leur processus décisionnel et leur démarche d'investissement.

Page internet dédiée : <https://www.inocapgestion.com/fr/demarche-responsable/>

Convaincus que l'investissement durable contribue à créer de la valeur extra-financière mais aussi financière pour nos investisseurs, nous cherchons à passer d'une logique d'exclusion à une logique d'engagement. Ainsi, nous souhaitons ne pas nous limiter à exclure des secteurs ou entreprises de nos portefeuilles mais bel et bien rentrer dans un dialogue constructif avec les entreprises que nous accompagnons.



Nom du fonds	Principale classe d'actif	Stratégie dominante et complémentaire	AUM (M€)	Classification
QUADRIGE FRANCE Smallcaps 	Actions FR	-Intégration ESG -Exclusion des armes controversées, du tabac et charbon -Dialogue et vote -Best-in-Universe	36	ARTICLE 8
QUADRIGE RENDEMENT France  Midcaps	Actions FR	- Intégration ESG -Exclusion des armes controversées, du tabac et charbon -Dialogue et vote -Best-in-Universe	67	ARTICLE 8
QUADRIGE EUROPE Midcaps 	Actions EU	Intégration ESG -Exclusion des armes controversées, du tabac et charbon -Dialogue et vote -Best-in-Universe	112	ARTICLE 8
QUADRIGE MULTICAPS Europe 	Actions zone €	Intégration ESG -Exclusion des armes controversées, du tabac et charbon -Dialogue et vote -Best-in-Universe	38	ARTICLE 8

Données arrêtées au 30/12/2022 Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Au 30/12/2022 l'encours total des actifs ESG s'élève à 254 M€, soit environ 38 % des encours gérés par INOCAP Gestion.

II. Moyens internes déployés par l'entité

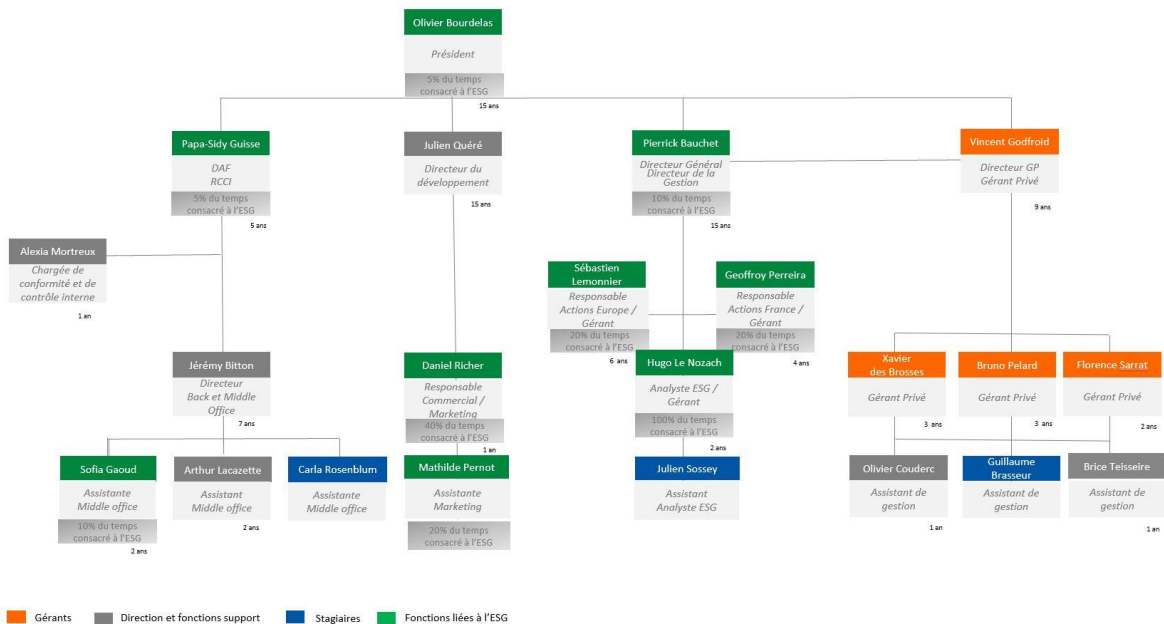
En tant que société de gestion responsable, INOCAP Gestion a souhaité que l'ensemble de ses équipes soit sensibilisé aux problématiques ESG. Ainsi, toutes les équipes – gestion collective, gestion privée, commerce, marketing, contrôle interne et risques, middle office, IT et direction – sont formées régulièrement en interne, sur différentes les thématiques ESG.

Ainsi, tous les collaborateurs sont conscients des enjeux ESG et de la manière dont ils sont intégrés à notre gestion.

Chez INOCAP Gestion, un analyste ESG est dédié à 100% aux problématiques ESG. L'équipe de gestion est quant à elle pluridisciplinaire et n'est pas seulement dédiée aux sujets ESG. Composée de 3 gérants

actions (donnée au 30 juin 2023), notre équipe consacre environ 30% de son temps à l'analyse ESG et travaille de manière collégiale. Est également impliquée l'équipe de contrôle interne qui veille à la mise en application de la démarche d'investissement durable par l'équipe de gestion.

Les équipes impliquées :



Données au 01/03/2023 – Source interne

L'équipe de gestion organise également régulièrement des comités afin que les gérants privés et les commerciaux puissent avoir accès à l'ensemble des expertises de gestion (analyses macro-économique, anticipations de marché) et pouvoir aborder des discussions autour de l'ESG. Ils sont réunis lors de différents comités :

- Comité Valeurs (à chaque introduction d'une valeur)
- Comité Gestion de Controverses (Quand intervient une controverse)
- Grand comité économique avec la participation de Jean-Pierre Petit des Cahiers Verts de l'Economie (6 à 7 fois dans l'année)
- Comité Développement Durable (sur évènement, pour traiter des sujets ESG)

Nous nous engageons à informer pleinement nos souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires et clients sur les critères essentiels relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans notre politique et stratégie d'investissement. Afin de garantir une transparence totale, nous utilisons différents moyens de communication pour diffuser ces informations cruciales.

Tout d'abord, nous mettons à disposition de nos parties prenantes un reporting semestriel ISR sur notre site internet. Ce rapport détaillé offre une vue d'ensemble de notre approche en matière d'investissement responsable, en mettant l'accent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il met en lumière les indicateurs extra-financiers que nous avons choisis.

En outre, pour une diffusion d'informations plus régulière, nous publions un reporting mensuel sur notre site internet, abordant spécifiquement nos résultats en lien avec ESG. Il fournit des données actualisées sur les performances environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Ces deux moyens de communication complémentaires nous permettent d'assurer une transparence optimale envers nos souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires et clients. Ils ont ainsi accès à une information régulière et détaillée sur la manière dont nous prenons en compte les critères ESG dans notre approche d'investissement responsable. Nous croyons fermement que cette transparence renforce la confiance et permet à nos parties prenantes de prendre des décisions éclairées en matière d'investissement, en alignement avec leurs propres valeurs et préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance.

En poursuivant notre engagement envers une communication claire et régulière, nous continuerons à renforcer notre politique d'information, en utilisant ces moyens de communication et en explorant de nouvelles voies pour diffuser des informations pertinentes et à jour. Notre objectif ultime est de promouvoir un investissement responsable et durable, en contribuant activement à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, tout en répondant aux attentes et aux besoins de nos parties prenantes.

Dans le cadre de notre démarche responsable, nous utilisons un panel de moyens internes et externes pour l'évaluation de manière objective et précise de l'univers d'investissement des fonds gérés :

- Utilisation des bases de données MSCI ESG Research et Bloomberg pour les notations des entreprises,
- Informations réglementaires (rapports annuels, documents de référence...) et communiqués publiés par les sociétés,
- Contacts directs avec les sociétés (dirigeants, relations investisseurs...) lorsque l'information n'est pas publique,
- Consultation de rapports d'analyse sur des thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance (rapports de brokers, de MSCI ESG Research...),
- Lecture et synthèses d'articles de presse économique et spécialisée,
- Agence en conseil de vote ISS pour les votes en assemblées générales.

Le montant global consacré aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance mais aussi dans la recherche est de 133 000€ soit 0,020% de l'encours global de la société.

III. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Chaque année, l'ensemble des collaborateurs de la société suit une formation sur l'approche ESG et RSE d'INOCAP Gestion animée par l'analyste ESG. Nous abordons les différentes politiques mises en place ainsi que les projets à venir quant à l'investissement socialement responsable.

Les dirigeants de la société de gestion participent à la prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement. En effet, la société de gestion est dirigée par un Président et un Directeur Général. Ces derniers représentent l'organe de décision au sein de la société de gestion qui est constituée sous

forme de SAS. Le Président et/ou le Directeur général participent à l'ensemble des comités qui décident de la mise en œuvre et de l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement. Par ailleurs, une restitution périodiques des résultats portant sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance est effectué auprès du Président et du Directeur Général de la société de gestion.

De plus, le rapport Article 29 Loi-Energie Climat souhaite que la société communique sur la manière dont sont intégrés les facteurs ESG dans les politiques de rémunération de la société ainsi que dans le règlement interne du conseil d'administration. Seulement INOCAP Gestion est une SAS avec Président, elle n'est donc pas dotée d'un conseil d'administration. Toute la stratégie ESG et sa mise en œuvre est prise en compte dans les procédures ESG de la société. La politique de rémunération de la société de gestion a été adaptée pour l'intégration des risques en matière de durabilité. Les principes généraux de cette politique sont publiés sur le site internet de la société de gestion <https://www.inocapgestion.com/fr/reglementaire-2/>.

En tant que société de gestion responsable, indépendante et transparente, INOCAP Gestion cherche à assurer la satisfaction de ses clients, à travers les performances financières de ses produits mais aussi par le biais d'engagements extra-financiers. En donnant un nouveau sens à l'investissement, l'adoption d'une démarche responsable participe à cette conception qualitative et exigeante de nos métiers. Conscient de l'importance croissante des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), INOCAP Gestion intègre les critères du développement durable dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement.

La démarche d'investisseur responsable fait désormais partie intégrante de notre philosophie de gestion. Face à la conjoncture actuelle et aux exigences des clients particuliers, nous devons concilier performance et finance éthique. Pour ce faire, INOCAP Gestion a élaboré plusieurs documents :

- Une politique d'intégration ESG
- Une politique d'exclusion de certains secteurs d'activité
- Une politique d'engagement actionnarial
- Une politique d'engagement ESG

Ces documents mettent en exergue la volonté d'INOCAP Gestion de s'inscrire dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Notre [politique d'intégration ESG](#) consiste à prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans notre stratégie d'investissement, pour contribuer dans l'atteinte de notre objectif d'optimisation du couple rendement/risque de nos investissements et donc de nos portefeuilles. Notre approche consiste à appliquer un premier filtre fondamental / financier avant de réaliser notre notation ESG qui nous conduit à être particulièrement exigeants et sélectifs.

INOCAP Gestion met également en œuvre une [politique d'exclusion](#) qui vise à exclure tout investissement dans des sociétés engagées dans des activités controversées, telles que les armes controversées au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques et à uranium appauvri, ainsi que le phosphore blanc), le tabac et le charbon. Ces exclusions des investissements en OPCVM (QUADRIGE FRANCE Smallcaps, QUADRIGE RENDEMENT France Midcaps, QUADRIGE EUROPE Midcaps, QUADRIGE MULTICAPS Europe) se font en amont de la constitution du portefeuille d'investissement et en aval des notations INOCAP Gestion et ESG, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires pour le secteur du tabac et le secteur des armes controversées et dès le premier euro de chiffre d'affaires réalisé pour le secteur du charbon.

INOCAP Gestion assure un suivi interne des exclusions au travers des documents de référence et des différentes publications et rapports des entreprises dans lesquelles elle investit.

Nous appliquons, au sein d'INOCAP Gestion, une [politique d'engagement actionnarial](#) en phase avec les recommandations du référentiel de l'AFG. Elle s'inscrit dans l'engagement d'INOCAP Gestion à promouvoir les meilleures pratiques ESG au sein des entreprises dans lesquelles elle investit. Dans un premier temps, INOCAP Gestion réceptionne les documents nécessaires au vote. Ensuite, elle vote soit par participation physique aux assemblées générales des actionnaires, soit par correspondance ou par procuration. L'analyse des résolutions et l'exécution des votes sont réalisées en interne par l'équipe de gestion. Depuis 2020, elles se font également avec l'appui de l'agence ISS, acteur majeur de la réalisation de votes qui est amené à donner des recommandations tout en laissant INOCAP Gestion libre de ses votes. Précédemment, l'exercice des droits de vote s'effectuait dès que la société de gestion, au travers des OPCVM qu'elle gère, détenait plus de 3% du capital ou des droits de vote. Nous mettons désormais en œuvre nos meilleurs efforts pour procéder à un exercice systématique des droits de vote pour les valeurs présentes dans nos Fonds labellisés, indépendamment du pourcentage de détention du capital de chaque société.

Enfin, concernant [l'engagement ESG d'INOCAP Gestion](#), nous nous appliquons à exercer un dialogue de proximité entre les gérants et les entreprises dans lesquelles nous investissons en encourageant davantage de transparence dans les démarches responsables et/ou les évolutions autour de celles-ci. Nous incitons ces sociétés à se situer sur les enjeux de développement durable. INOCAP Gestion est convaincue que la bonne compréhension des enjeux ESG par les entreprises et leur management enrichit le dialogue interne et crée les conditions d'une réussite durable.

Les critères ESG sont intégrés par les gérants de l'équipe OPC dans notre analyse dite « 4x3 ». Nous comptabilisons 4 critères financiers fondamentaux et 3 critères extra-financiers, l'environnement, l'aspect social et la gouvernance. Chaque société du fonds et de l'univers d'investissement se voit attribuer une note ESG. Cette notation se base sur 12 sous-critères avec leurs pondérations spécifiques. Ils constituent des facteurs de risque d'ordre extra-financiers qui ont été choisis pour leur matérialité et leur lien direct avec la performance financière des sociétés et leur impact potentiel sur ce qui constitue la force de ces sociétés (innovation, différenciation, investissement permanent et actionnariat familial). La même notation constituée des mêmes critères avec les mêmes pondérations est appliquée à toutes les sociétés, quelle que soit leur taille de capitalisation et leur secteur, sur 4 fonds de la gamme QUADRIGE : QUADRIGE FRANCE Smallcaps, QUADRIGE RENDEMENT France Midcaps, QUADRIGE EUROPE Midcaps, QUADRIGE MULTICAPS Europe.

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

INOCAP Gestion est une société de gestion qui gère des OPCVM et des FIA et exerce une activité de gestion pour compte de tiers au sens de la Directive MIF 2. De par les investissements qu'elle effectue pour le compte de ses clients, INOCAP Gestion est amené à détenir des participations dans des sociétés cotées et non cotées. En conséquence, et conformément à la réglementation en vigueur INOCAP Gestion a défini une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans le déroulement de la stratégie d'investissement des OPC gérés.

Les obligations de cette politique s'appliquent aux titres détenus par les OPC gérés par INOCAP Gestion lorsqu'ils sont négociés sur un marché. L'équipe de gestion est en charge du suivi de chaque

participation, en toute indépendance et dans le seul intérêt des porteurs de parts. INOCAP Gestion réceptionne les documents nécessaires à l'exercice du droit des actionnaires, (formulaire de vote, ordre du jour, résolutions...) en amont de l'exercice des votes et les étudie.

L'équipe de gestion est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions sur la base de la politique d'engagement actionnarial mise en place par INOCAP Gestion. La matérialisation finale du vote est effectuée par le gérant et/ou le middle office dès lors que le gérant aura communiqué ses décisions de vote à ce dernier. Pour les titres cotés, le vote est effectué par correspondance, INOCAP Gestion utilise dans ce cadre :

- L'outil ISS pour les OPCVM déposés chez Caceis
- L'outil Broadridge pour les FIA déposés chez SGSS

Pour les titres non cotés, les votes sont réalisés par le gérant en charge de la participation. Ces votes sont effectués par la présence physique lors des assemblées générales ou par correspondance (Possibilité de donner un pouvoir à un autre actionnaire ou conseil).

Dans le cadre de son activité de gestion pour compte de tiers au sens de la Directive MIF 2, il est expressément prévu dans la convention de gestion que « Le Mandant exerce directement les droits extrapatrimoniaux. Il conserve notamment le droit de participer aux assemblées et celui de voter ».

INOCAP Gestion fera ses meilleurs efforts pour déployer sa politique d'engagement actionnarial sur l'ensemble des sociétés détenues par les OPC qu'elle gère. INOCAP Gestion vise de pouvoir voter à toutes les Assemblées Générales des actionnaires (AG) que ce soit en France ou à l'étranger si les conditions le permettent. Une exception est déjà connue, elle concerne les pays exigeants des POA (Power of Attorney) pour le vote en AG. Cette contrainte juridique pourrait entraîner des difficultés pour INOCAP Gestion d'exercer les droits de vote.

Comme indiqué précédemment, pour l'analyse de ces résolutions, les équipes d'INOCAP Gestion s'appuient également sur les recommandations de la plateforme ISS. Une vigilance particulière est accordée aux résolutions portant sur la gouvernance, les opérations en capital, la politique de rémunération et les aspects environnementaux et sociaux.

Concernant la gestion d'OPCVM :

Au cours l'année 2022, INOCAP GESTION a exercé dans le cadre de la gestion d'OPCVM les droits de vote pour le compte des OPCVM gérés dans 120 sociétés. INOCAP GESTION disposait sur l'exercice de 26 692 858 droits de vote.

Au cours de l'année 2022, INOCAP GESTION a voté favorablement à 1 669 résolutions.

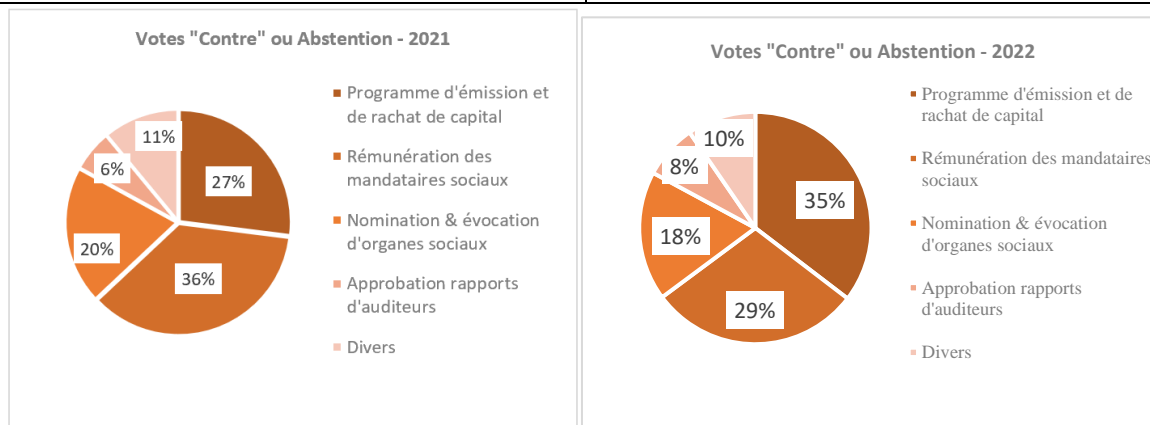
Au cours de l'année 2022, INOCAP GESTION a voté par correspondance à 2110 résolutions soumises lors des diverses Assemblées Générales.

Voici le détail dans le tableau ci-dessous, en comparaison avec l'année 2021 :

	2021	2022
Nombre d'AG votées	113	120
En France	59	60
A l'international	54	60
Nombre de résolutions votées	1 805	2 110
Dont votes "contre" ou abstentions	384	438
% de participation sur l'année	100%	98%

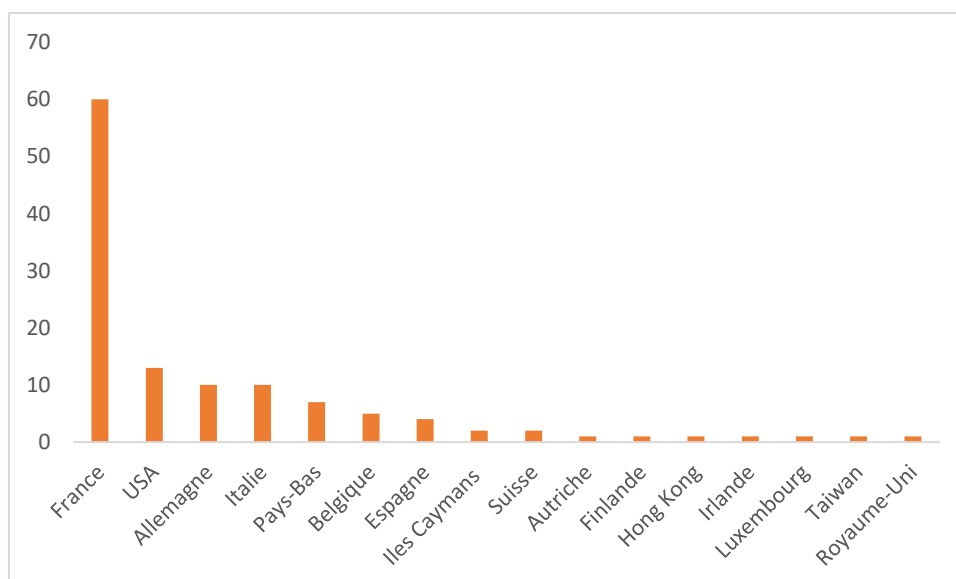
Sur l'année 2022, nous avons 20,71% de vote « contre » ou d'abstentions dont le détail se trouve ci-dessous. En comparant cette donnée de l'année 2022 à celle de l'année 2021, nous avons :

Thématiques des votes Contre	Explications aux votes Contre
Programme d'émission et de rachat de capital	-Dispositif anti-OPA
Rémunération des mandataires sociaux	-Rémunération jugée excessive ou non justifiée
Nomination et évocation d'organes sociaux	-Non-indépendance des nouveaux entrants
Approbation Rapports Auditeurs	-Manque d'indépendance des auditeurs
Divers	



Source : Données internes

La répartition géographique des votes est la suivante :



Pour toutes ses décisions de vote, INOCAP GESTION a respecté les principes fixés dans son document « politique d'engagement actionnarial ». INOCAP Gestion porte une attention particulière à l'intérêt des porteurs et selon notre politique d'engagement actionnarial, tous les votes aux AG sont importants. C'est pour cette raison qu'INOCAP Gestion a pris l'engagement à partir de 2021 de participer à l'intégralité des votes soumis à l'assemblée générale des sociétés détenues par les fonds gérés. Sur le prochain exercice, une réflexion sera menée pour définir des principes sur ce qu'est un vote important et une stratégie globale sera ainsi déterminée afin de communiquer une information plus précise aux investisseurs.

La participation au vote des assemblées générales des sociétés étrangères n'est pas systématique. Il n'existe pas, à ce jour, de système satisfaisant permettant une participation au vote des assemblées des sociétés étrangères dans de bonnes conditions (délais, coûts ...) notamment pour les pays exigeants des POA (Power of Attorney).

Conflit d'intérêts : Aucune situation de conflits d'intérêts n'a été traitée lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds gérés. Ce rapport est tenu à la disposition de l'AMF. Il est consultable sur le site internet d'INOCAP Gestion.

[Inventaire-des-votes-2022-Q.pdf \(inocapgestion.com\)](https://www.inocapgestion.com/inventaire-des-votes-2022-Q.pdf)

[Inventaire-des-votes-2022-QR.pdf \(inocapgestion.com\)](https://www.inocapgestion.com/inventaire-des-votes-2022-QR.pdf)

[Inventaire-des-votes-2022-QEM.pdf \(inocapgestion.com\)](https://www.inocapgestion.com/inventaire-des-votes-2022-QEM.pdf)

[Inventaire-des-votes-2022-QME.pdf \(inocapgestion.com\)](https://www.inocapgestion.com/inventaire-des-votes-2022-QME.pdf)

Nous accordons une grande importance à notre proximité avec les sociétés que nous finançons, car nous croyons fermement que le dialogue et l'engagement actif sont des moyens essentiels pour promouvoir des pratiques durables et responsables. Notre stratégie d'engagement repose sur des démarches continues visant à sensibiliser et à encourager les émetteurs à prendre en compte de manière significative les critères de durabilité, tout en favorisant l'amélioration continue de leurs performances.

Dans le cadre de notre engagement, nous mettons en place des dialogues réguliers avec les entreprises, afin de comprendre leurs pratiques actuelles, leurs défis et leurs opportunités en matière de durabilité. Nous cherchons à influencer positivement leur prise de décision en les incitant à adopter

des pratiques plus durables et responsables. Ces dialogues nous permettent d'établir des relations de confiance avec les sociétés financées, ce qui facilite une communication ouverte et constructive.

En ce qui concerne nos investissements dans les smallcaps, nous reconnaissons que le travail de sensibilisation est souvent plus important. Les petites entreprises peuvent parfois avoir moins de ressources et de connaissances en matière de durabilité, et notre rôle est de les accompagner dans leur transition vers des modèles d'affaires plus durables. Nous mettons en place des actions de suivi spécifiques pour garantir que nos messages sont bien compris et pris en compte par ces sociétés.

Notre bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre est mesuré par plusieurs critères. Tout d'abord, nous évaluons la part des entreprises avec lesquelles nous avons initié un dialogue constructif sur les enjeux de durabilité. Cela nous permet de mesurer l'ampleur de notre engagement. De plus, nous examinons les thématiques couvertes au cours de ces dialogues, en nous assurant de toucher un large éventail de sujets, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'éthique des affaires, la gouvernance d'entreprise et la diversité.

Enfin, nous mesurons l'efficacité de nos actions de suivi en évaluant les progrès réalisés par les entreprises dans la mise en œuvre de pratiques durables. Nous encourageons activement les émetteurs à adopter des politiques et des actions tangibles en faveur de la durabilité, et nous surveillons leur évolution au fil du temps.

Dans l'ensemble, notre stratégie d'engagement vise à être un catalyseur de changement en encourageant les entreprises à intégrer de manière significative les critères de durabilité. Nous croyons en la puissance du dialogue constructif et de la sensibilisation pour promouvoir des pratiques commerciales plus durables, tant au niveau des grandes entreprises que des smallcaps.

V. Taxonomie européenne et combustion fossile

Nous communiquons désormais sur l'éligibilité et l'alignement des chiffres d'affaires, des CAPEX¹ et des OPEX² à la taxonomie environnementale européenne de nos portefeuilles labellisés ISR et classifiés article 8.

Nous collectons les données de taxonomie grâce à une extraction provenant de Bloomberg. Pour rappel la Taxonomie est une classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques, afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables, c'est-à-dire « vertes ».

Toutes les activités économiques ne sont pas encore couvertes par la Taxonomie. Cela signifie qu'elles ne peuvent être classées par rapport à cette grille d'évaluation, mais pas qu'elles ne sont pas durables.

¹ CAPEX est issu de la contraction de Capital Expenditure qui désigne l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles par une entreprise dans le but d'améliorer ses performances. Ces dépenses sont faites pour des biens qui seront utilisés plus d'un an. On parle également de dépenses en capital.

² Les OPEX (pour operating expenses), sont des charges supportées par une entreprise pour les besoins de son activité. Il s'agit des dépenses inhérentes à l'activité elle-même. Les principales dépenses d'exploitation d'une entreprise sont celles liées aux besoins en énergie, en publicité et en transport. Elles concernent l'achat de matières premières mais aussi les frais de personnels, les impôts, les taxes et les loyers.

Une activité « éligible » n'est pas forcément « durable ». Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter ces trois conditions cumulatives :

1/Contribuer significativement, c'est-à-dire avoir un impact positif significatif, à l'un des 6 objectifs environnementaux listés plus haut ;

2/Ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les 5 autres objectifs environnementaux ;

3/respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc.).

Si une activité respecte ces trois conditions, alors elle est dite « alignée » sur la Taxonomie.

Voici les résultats obtenus au titre de l'exercice 2022 :

Quadriga France Smallcaps :

Le chiffre d'affaires moyen pondéré éligible à la taxonomie des sociétés présentes en portefeuille est de 20,37%.

Les CAPEX moyens pondérés éligibles à la taxonomie des sociétés présentes en portefeuille sont de 39,53%.

Les OPEX moyens pondérés éligibles à la taxonomie des sociétés présentes en portefeuille sont de 3,16%.

	CA Eligibilité	CAPEX Eligibilité	OPEX Eligibilité	CA Alignement	CAPEX Alignement	OPEX Alignement
Résultats obtenus	20,37%	39,53%	3,16%	3,60%	10,76%	0,49%

Quadriga Rendement France Midcaps :

	CA Eligibilité	CAPEX Eligibilité	OPEX Eligibilité	CA Alignement	CAPEX Alignement	OPEX Alignement
Résultats obtenus	22,81%	39,09%	12,50%	6,92%	9,95%	3,74%

Quadriga Europe Midcaps :

	CA Eligibilité	CAPEX Eligibilité	OPEX Eligibilité	CA Alignement	CAPEX Alignement	OPEX Alignement
Résultats obtenus	22,44%	33,11%	26,75%	5,06%	6,48%	7,25%

Quadrige Multicaps Europe :

	CA Eligibilité	CAPEX Eligibilité	OPEX Eligibilité	CA Alignement	CAPEX Alignement	OPEX Alignement
Résultats obtenus	14,44%	30,56%	18,84%	3,15%	4,29%	5,85%

Nous collectons désormais la part des encours de nos fonds labellisés active dans les combustibles fossiles :

Pour rappel, le secteur des combustibles fossiles comprend les secteurs de l'économie qui produisent, transforment, stockent ou utilisent des combustibles fossiles.

Les combustibles fossiles signifient une source d'énergie à base de carbone non renouvelable, tels que les combustibles solides, le gaz naturel et le pétrole.

Quadrige France Smallcaps : Aucun titre dans le fonds n'est actif dans les combustibles fossiles.

Quadrige Rendement France Midcaps : Aucun titre dans le fonds n'est actif dans les combustibles fossiles.

Quadrige Europe Midcaps : 6,25% des encours du fonds sont actifs dans les combustibles fossiles.

Quadrige Multicaps Europe : Aucun titre dans le fonds n'est actif dans les combustibles fossiles.

VI. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

Nous ne communiquons pas encore d'objectif de température du portefeuille mais notre critère d'émission de gaz à effet de serre au sein de notre méthodologie de notation ESG avec la réduction d'au moins 3% par an est en phase avec les Accords de Paris à horizon 2030 et 2050.

Notre objectif étant d'ici le prochain rapport à produire de communiquer sur les objectifs quantitatifs à horizon 2030 et 2050 ainsi que des détails méthodologiques pour être en capacité d'obtenir la contribution de nos portefeuilles aux scénarios d'augmentation de température (0,5 degrés, 1 degré, 1,5 degrés...etc).

VII. Stratégie d'alignement « biodiversité »

Nous n'avons pas encore d'indicateur précis pouvant pleinement mesurer l'impact de nos fonds sur la biodiversité.

Cependant nous réfléchissons à développer un plan d'action d'alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité qui pourrait comporter ces éléments suivants :

1/Identification des objectifs de long terme : Définir les objectifs spécifiques et mesurables à atteindre à long terme en ce qui concerne la préservation et la restauration de la biodiversité. Cela pourrait inclure des objectifs tels que la protection des habitats naturels, la conservation des espèces menacées, la réduction de l'empreinte écologique, etc. Nous pourrions par exemple utiliser le critère de principal incidence négative rattaché à la biodiversité pour obtenir des indications. En effet, il précise si l'entreprise a des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

2/Analyse du périmètre de la chaîne de valeur : Déterminer les activités et les parties prenantes qui sont directement ou indirectement liées à la biodiversité. Cela peut inclure l'ensemble des opérations de l'entité, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la distribution des produits finis, ainsi que les impacts potentiels sur la biodiversité à chaque étape de la chaîne de valeur.

3/Évaluation des impacts actuels : Évaluer les impacts actuels de l'entité sur la biodiversité en utilisant des indicateurs appropriés que nous possédons déjà dans notre notation ESG ou que nous allons devoir développer. Cela peut comprendre l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, la consommation de ressources naturelles, l'utilisation des terres, la pollution, etc. L'objectif est de comprendre les domaines où des améliorations sont nécessaires.

4/Fixation d'objectifs à horizon 2030 : Établir des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps pour chaque domaine d'impact identifié. Par exemple atteindre zéro déforestation nette d'ici 2030, augmenter la surface des habitats naturels protégés de X hectares, etc.

5/Développement d'un plan d'action : Élaborer un plan détaillé décrivant les actions spécifiques qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Cela peut inclure des mesures telles que l'adoption de pratiques durables dans la chaîne d'approvisionnement, l'investissement dans des technologies propres, la sensibilisation des employés et des parties prenantes, la collaboration avec des organisations de conservation, etc.

6/Suivi et évaluation régulier : Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés. Il est important de surveiller régulièrement les indicateurs clés et d'ajuster la stratégie si nécessaire pour garantir que les objectifs à long terme liés à la biodiversité sont atteints.

7/Révision tous les cinq ans : Prévoir une révision de la stratégie tous les cinq ans pour tenir compte des évolutions scientifiques, technologiques, réglementaires et des changements dans le contexte environnemental. Cela permettra de mettre à jour les objectifs et les actions en fonction des nouvelles connaissances et des meilleures pratiques.

Cette stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité vise à assurer la durabilité des activités de l'entité tout en contribuant à la préservation et à la restauration de la biodiversité à l'échelle de sa chaîne de valeur.

VIII. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

Les risques et opportunités ESG sont pris en compte dans l'ensemble de nos décisions d'investissement.

L'analyse extra-financière des sociétés dans lesquelles nous investissons vient en complément de notre analyse fondamentale. Cette analyse ESG nous permet d'identifier des risques qui ne sont pas directement perceptibles dans les états financiers qui servent de base à notre analyse fondamentale. En particulier, nous ne pouvons pas aujourd'hui ignorer les changements climatiques et les risques liés. L'inaction des entreprises envers ce sujet peut avoir des conséquences irréversibles pour la société.

L'ensemble des risques ESG est ainsi pris en compte dans les notes internes ESG que nous attribuons aux entreprises dans lesquelles nous sommes investis et il peut modifier la construction de nos portefeuilles.

Nous avons pour objectif d'obtenir une note ESG moyenne de nos portefeuilles significativement supérieurs à la note ESG moyenne de l'univers de départ. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement initial du fonds après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs. En cas de controverse sur une valeur que nous détenons dans nos fonds, le titre correspondant n'est pas obligatoirement liquidé. Le comité de gestion des controverses se réunit alors afin d'aborder et analyser les sujets de controverses sévères et très sévères (selon les critères MSCI ESG ou provenant d'autres canaux). Si la décision du comité de gestion des controverses est défavorable au maintien d'une position dans un portefeuille, le gérant dispose d'un délai maximum de six mois pour sortir la position, dans le meilleur intérêt de nos porteurs (si une position doit être maintenue plus longtemps pour des raisons de liquidité par exemple, une note expliquera la décision).

Notre analyse ESG peut par ailleurs mettre en lumière certaines opportunités en guidant nos investissements vers les sociétés les plus vertueuses en matière de gestion des problématiques ESG. Nous cherchons sur toutes nos classes d'actifs à orienter autant que possible nos choix d'investissement vers les émetteurs les mieux évalués. De plus, le dialogue que nous entretenons avec les dirigeants de ces entreprises peut leur permettre de mieux appréhender ces enjeux et de faire ainsi évoluer positivement leurs pratiques.

De plus, à travers notre notation nous regardons s'il y a intégration des risques sociaux dans la politique de gestion des risques (communication complète sur des sujets d'accidents, de formations et de gestion des conflits sociaux...), et si celle-ci est explicite et inclut des objectifs chiffrés d'amélioration. Ensuite, nous souhaitons qu'il y ait une mise en évidence d'un système complet de management environnemental couvrant la mesure des principaux impacts (GHG, déchets, eau). Nous souhaitons une réelle prise en compte des risques environnementaux ainsi que des objectifs chiffrés d'amélioration.

Nous ne disposons pas d'indicateurs sur les risques climatiques et sur les risques liés à l'érosion de la biodiversité pour le moment.

IX. Liste des produits financiers selon SFDR

Article 8	Encours au 30/12/2022
Quadrige France Smallcaps	37M€
Quadrige Rendement France Midcaps	67M€
Quadrige Europe Midcaps	112M€
Quadrige Multicaps Europe	39M€

Article 9	Encours au 30/12/2022
NA	NA

Au 30/12/2022, la part des encours ESG sur les encours totaux gérés sont de 38%.